

Mise en place du télétravail

Contexte

Le sujet de la qualité de vie au travail (QVT) fait l'objet d'un cadre normatif et réglementaire. Différents éléments du contexte des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux impactent d'une manière ou d'une autre les conditions ainsi que les relations de travail :

- Évolutions réglementaires, économiques, organisationnelles, technologiques ;
- Évolutions des compétences et métiers, problématiques en matière de ressources humaines et de santé au travail ;
- Évolution des publics pris en charge, de leurs attentes ainsi que celles de leurs familles ;
- Stratégie nationale d'amélioration de la qualité de vie au travail

Au regard de cette situation et des enjeux sous-jacents, l'Anfh met en place une offre globale de formation et d'accompagnement afin de concilier épanouissement personnel et performances collectives. Cette offre se veut adaptable au contexte de chaque établissement.

Objectifs

Objectifs indicatifs

- Comprendre le cadre juridique.
- Comprendre le télétravail et ses impacts organisationnels.
- Élaborer une feuille de route.

Renseignements complémentaires

Modalité pédagogique : Présentiel ou distanciel

Nombre de participants : De 8 à 15 participants

Coût pédagogique : Financé sur fonds mutualisés ANFH (crédits régionaux)

Programme

Programme indicatif

Contexte réglementaire

- Définir le cadre légal.

Réaliser un diagnostic de l'existant

- Audit du télétravail existant.
- Identifier leviers et facteurs du télétravail.
- Identifier les freins au télétravail.
- Outils existants ou à mettre en place.
- Evaluer les impacts du déploiement du télétravail.

Définir les principes de mise en place ou d'élargissement du télétravail

- Modalités opérationnelles.
- Typologie des tâches.
- Feuille de route et déploiement.

Suivre le déploiement

- Ajustement de la feuille de route grâce aux retours d'expérience.

Public

Responsable RH, Cadre de service, Chef de projet "télétravail" et toute personne chargée de la mise en oeuvre du télétravail.

Exercice

2024

Code de formation

AFR 2.07

Nature

AFR

Organisé par

Gereso ou KPMG Advisory ou Relyens

Durée

14 heures

Typologie

Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences